

LES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE « CELEBRATIONS » *GENERATION 2024*

La mission des volontaires en Service Civique Célébrations des Jeux de Paris 2024

1. Les Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront les plus grands événements jamais organisés en France. Ils se tiendront du 26 juillet au 11 août 2024 pour les Jeux Olympiques et du 28 août au 08 septembre 2024 pour les Jeux Paralympiques. Les Jeux sont une aventure qui va embarquer la France entière pour une expérience inédite.

Une conviction guide le projet depuis le début, celle que le sport change les vies, et une volonté de faire vivre les Jeux à tous, dans tous les territoires, en impliquant un maximum de Françaises et de Français dans la construction et la célébration de cet événement.

Les Célébrations des Jeux ont pour mission de valoriser le sport en dehors des sites de compétitions, produire des Célébrations inédites et accessibles à tous, en ville et dans les territoires, pour proposer une expérience visiteurs « à la française » en croisant sport, culture et patrimoine.

Le premier jour du Relais de la Flamme Olympique marque le point de départ des Célébrations des Jeux. Symbole d'unité et de paix, la flamme diffuse l'esprit des Jeux sur son passage. Le Relais a pour ambitions



d'engager largement les Français, mettre en lumière les territoires et valoriser la place du sport dans la société.

Le programme des Célébrations en ville désigne l'ensemble des animations qui seront organisées en dehors des sites sportifs durant les Jeux, tant au niveau de la ville hôte qu'au niveau national (diffusion des épreuves, initiations sportives, animations culturelles, mise en valeur des athlètes, etc.). Ce programme se construit autour de 3 piliers :

- Les sites de Célébration, les Clubs 2024, où l'émotion du stade se retrouve en ville,
- Le kit des Célébrations, pour permettre aux acteurs locaux de s'emparer des Jeux,
- La Carte des Jeux, pour créer un outil d'information unique et centralisée pour le visiteur des Jeux.

2. La mission de Service Civique « Célébrations »

Pour accompagner les collectivités dans le déploiement de ces Célébrations et faire des Jeux une fête populaire dans laquelle la jeunesse aura toute sa place, Paris 2024 et l'Agence du Service Civique propose conjointement aux collectivités Terre de Jeux **d'accueillir des volontaires en Service Civique « Célébrations »**.

Leurs rôles principaux seront de créer ou renforcer les liens entre la collectivité et des acteurs locaux susceptibles de proposer des actions et animations dans le cadre des Célébrations, de participer à la création et à la préparation de ces actions, puis de participer à leur mise en œuvre sur les zones de Célébrations et auprès de publics variés (grand public et habitant du territoire, scolaire, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.). **Ils auront un rôle de facilitateur entre la collectivité territoriale, les acteurs locaux et le public bénéficiaire des Célébrations**, en s'appuyant pour cela sur les fiches actions et le kit des Célébrations fournis par Paris 2024. Le contenu de la mission pouvant être confiée aux volontaires est détaillé à la fin de ce document.

Afin de couvrir l'ensemble des Célébrations et la période des Jeux, il est recommandé d'accueillir ces volontaires sur une mission de 8 mois, de mi-janvier à mi-septembre :



3. L'accompagnement dédié aux volontaires

Les missions de Service Civique doivent être accessibles à tous quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la motivation des jeunes à s'engager. **Afin de favoriser l'accessibilité de cette mission à tous profils de jeune, un accompagnement dédié leur sera proposé.**

Les volontaires sur la mission « Célébrations » bénéficieront du même accompagnement que l'ensemble des volontaires en Service Civique :

- Un tuteur au sein de la collectivité accompagne le volontaire tout au long de sa mission. Un tuteur peut accompagner 1 ou plusieurs volontaire(s). La formation du tuteur est assurée par l'État ;
- Une formation civique et citoyenne de 2 jours minimum et une formation aux premiers secours (PSC1) d'1 jour pour le volontaire. Ces formations sont financées par l'État. Votre référent territorial Service Civique peut guider votre collectivité dans l'offre de formation existante sur votre territoire.

En plus de cet accompagnement, il sera proposé aux volontaires « Célébrations » de :

- Participer en début de mission à un rassemblement national au siège de Paris 2024 pour être formés à ses différents programmes (Terre de Jeux 2024, Génération 2024, Impact 2024, Olympiade Culturelle...), comprendre les enjeux des Célébrations et être pleinement intégrés à la dynamique des Jeux ;
- Bénéficier des formations digitales proposées par l'Académie de Paris 2024 (à partir de janvier 2024) ;
- Participer à une séance d'accompagnement à la reconnaissance et à la valorisation de leurs compétences acquises au cours de leur mission, à travers l'utilisation de la plateforme Diagoriente.

4. Les modalités pour accueillir ces volontaires

Pour accueillir des volontaires en Service Civique sur la mission « Célébrations », **les collectivités territoriales devront être labellisées Terre de Jeux** ou en faire la demande : <https://terredejeux.paris2024.org/>

Si votre collectivité dispose d'ores et déjà d'un agrément de Service Civique en cours de validité, vous devez contacter le référent de votre agrément au sein des services déconcentrés de l'Etat vous ayant délivré cet agrément ([SDJES ou DRAJES de votre territoire](#)) et demander l'ajout de la mission présentée ci-dessus par un avenant à votre agrément.

Si votre collectivité ne dispose pas d'un agrément, vous pouvez soit :

- Demander un agrément de Service Civique [auprès de votre référent territorial](#), agent de l'État dédié à l'accompagnement de vos démarches. Un agrément permet à une collectivité d'accueillir et d'accompagner des volontaires dans ses services et équipements, voire auprès de ses partenaires publics. [Cette demande peut être déposée en ligne sur votre espace dédié.](#)
- Accueillir des volontaires proposés par une association déjà agréée. Pour simplifier vos démarches administratives, bénéficier d'un accompagnement renforcé dans l'accueil de volontaires et disposer de co-tuteurs pour accompagner les jeunes, votre collectivité peut accueillir des volontaires par l'intermédiaire d'une association déjà agréée. Pour accueillir des volontaires sur cette mission, nous vous recommandons de solliciter :
 - ✓ Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), partenaire du programme Génération 2024, et son réseau territorial de CROS, CTOS et CDOS : engagement@cnosf.org
 - ✓ La Ligue de l'enseignement : etranchant@laligue.org
 - ✓ L'Union nationale des missions locales (UNML) : Service-Civique@unml.info
 - ✓ Unis-Cité : relais@uniscite.fr

Vous trouverez sur le site du Service Civique plus d'informations sur [l'accueil de volontaires en Service Civique au sein de collectivités territoriales](#).

5. Contenu détaillé de la mission « Célébrations »

Cette mission peut être modulée selon les besoins de votre collectivité et en respectant le cadre légal et réglementaire du Service Civique. Il est par exemple possible pour un volontaire d'effectuer cette mission et de la compléter par une autre pour effectuer les 24 heures minimums de mission par semaine.

Sur le cadre du Service Civique, nous vous invitons à contacter [le référent Service Civique de votre territoire dans les services déconcentrés de l'Etat](#) et à prendre connaissance de ce [guide d'aide à la conception d'une mission](#). Nous rappelons en préambule que **l'action des volontaires s'inscrit dans un cadre distinct du**



fonctionnement courant et des activités indispensables de la structure. Leur action ne peut se substituer ni à un emploi ni aux activités menées par les permanents de la structure. Les volontaires en Service Civique interviennent en complément de l'action de vos salariés, agents publics ou stagiaires sans s'y substituer. Ainsi, les missions doivent permettre d'expérimenter ou de développer de nouveaux projets au service de la population, de démultiplier l'impact d'actions existantes en touchant davantage de bénéficiaires, ou de renforcer la qualité du service déjà rendu par vos équipes à la population.

Par conséquent, **les volontaires ne peuvent assurer l'encadrement d'une pratique sportive.** À ce titre, les volontaires qui disposent de diplômes sportifs ne peuvent pas faire usage de leur compétence à encadrer un entraînement dans le cadre de leur engagement. Les volontaires n'auront donc pas de missions liées à l'entraînement des sportifs ou des jeunes, à la gestion des locaux et l'entretien d'installations sportives, ni même à l'arbitrage ou encore à la communication de la structure.

FAITES VOS JEUX, ANIMEZ LES CELEBRATIONS DANS VOTRE TERRITOIRE !

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront amenés à :

En amont des temps de Célébrations (Relais de la Flamme, Clubs 2024, kit des Célébrations, Carte des Jeux...)

- Être ambassadeur des Célébrations des Jeux Olympiques et Paralympiques dans les territoires
 - Soutenir la collectivité dans la prise de contact avec les acteurs locaux pour les impliquer dans l'organisation des temps de Célébrations (détail ci-dessus)
 - Aider à la création d'animations de Célébrations de la collectivité en s'appuyant sur les fiches actions et le kit des Célébrations fournis par Paris 2024
 - *Par exemple : un événement organisé le jour de l'allumage de la Flamme en 2024 à destination des habitants de la collectivité ; un Relais organisé pour soutenir une cause ; activer une des fiches du kit de Célébrations avec des acteurs locaux : établissements scolaires Génération 2024, établissements culturels, centres de loisirs... à destination des habitants de la collectivité*
 - Participer à la préparation des animations des acteurs locaux
 - *Par exemple : un atelier d'expression sur le Relais de la Flamme dans les établissements labellisés Générations 2024 ; la découverte par les élèves des établissements Générations 2024 des lieux culturels et iconiques traversés par le Relais de la Flamme ; une fresque artistique et sportive créée le long du parcours du Relais de la Flamme ; la mise en place de découverte de sports ou para sports avec les associations sportives locales ; des animations culturelles avec des acteurs culturels locaux...*
 - Accompagner la mise en place de la programmation d'un Club 2024, d'une zone de Célébrations du Relais de la Flamme ou du passage du Relais de la Flamme le cas échéant, en mobilisant les acteurs et en participant aux actions

- *Par exemple : la venue d'un athlète sur un site de Célébrations et proposer des animations : présentation de l'athlète auprès d'enfants, animations sportives ... ; accompagner les associations à la mise en place d'animations sportives ou de stands ludiques de présentation ; préparer la venue d'établissements scolaires Générations 2024 et proposer des animations adaptées*
- Accompagner la mise en place des projets d'animation sur la Carte des Jeux
 - Partager les informations auprès des porteurs de projets sur les critères de sélection de la Carte des Jeux
 - Effectuer un premier filtre des projets aux côtés et en étant accompagnés par Paris 2024
- Accompagner la collectivité sur le déploiement du kit des Célébrations
 - Co-construire une stratégie de prise de contact avec les acteurs locaux en les ciblant par rapport aux priorités de la collectivité
 - Préparer un discours de présentation pour chaque type d'acteurs
 - Accompagner les acteurs dans le déploiement du kit des Célébrations
- Porter les programmes de Paris 2024 au sein de la collectivité (Terre de Jeux 2024, Génération 2024, Impact 2024, Olympiade Culturelle...). A cette fin, les volontaires seront formés par Paris 2024 pour être les ambassadeurs de ces différents programmes au sein de leur structure.

Pendant les temps de Célébrations (Relais de la Flamme, Clubs 2024, kit des Célébrations, Carte des Jeux...)

- Aider à la mise en place et participer aux animations de la collectivité sur les zones de Célébrations, en s'appuyant sur les fiches actions et le kit des Célébrations fournis par Paris 2024
 - *Par exemple : animer le long du parcours du relais de la flamme ; animer un stand dans un Club 2024 en lien avec l'olympisme ; participer à la mise en place de la Danse des Jeux à destination des enfants et des étudiants ; animer une activité de sensibilisation aux para sports ; proposer des animations autour de la sensibilisation à la protection de l'environnement*
- Aider à la coordination des animations des acteurs locaux sur les zones de Célébrations
 - *Par exemple : accompagner les lauréats de l'Olympiade Culturelle ou d'Impact 2024 à la mise en place d'animations à destination des habitants de la collectivité ; accompagner les associations sportives dans le cadre d'animation sportive ou para sportive, et notamment à destination des enfants de la collectivité*
- Epauler le responsable du programme « bénévoles » de la collectivité (si programme existant) : faire connaître le programme au public dans une perspective de recrutement, participer et transmettre des informations lors des rassemblements de bénévoles (informations sur les Célébrations et les programmes de Paris 2024 maîtrisés par le volontaire dans le cadre de sa mission).